

VISA MODULO DESJARDINS

Date du relevé	Jour	Mois	Année
	04	02	2022

AA  
MTR  
MTM

Date d'échéance	Jour	Mois	Année
	02	03	2022

<b>Numéro de compte</b>	
4540 33** **** 2000	
Paiement minimum sur les transactions courantes	Nouveau solde courant incluant la mensualité financement Accord D
586,00	19 904,72
+	
Paiement mensualité financement Accord D	Le montant versé sera appliqué à votre solde courant
377,43	
=	
<b>Paiement minimum dû</b>	<b>Montant versé</b>
963,43	,

FRANCIS B MORISSETTE  
540 RUE JARRY  
SAINTE-MADELEINE QC J0H 1S0

DATE DU RELEVÉ Jour 04 Mois 02 Année 2022

**Estimation du temps requis pour payer votre solde actuel en entier**

Si vous payez seulement votre paiement minimum dû à chaque relevé, vous aurez payé en entier le solde de votre carte de crédit dans 19 années(s) et 2 mois. Détails à la section «Renseignements importants».

**SOMMAIRE DES TRANSACTIONS COURANTES**

<b>Solde précédent</b>	<b>21 616,40</b>
Achats / débits	+ 1 113,51
Avances d'argent	+ 4 937,38
Frais de crédit sur achats	+ 161,04
Frais de crédit sur avances d'argent	+ 25,66
Mensualité financement Accord D	+ 377,43
Paiements / crédits	- 8 326,70
<b>Nouveau solde courant</b>	<b>= 19 904,72</b>

Limite de crédit disponible : 6 095  
Limite de crédit autorisée : 26 000

Taux d'intérêt  
annuel 10,90 %

Voir Sommaire des transactions financement Accord D

Date d'échéance : Jour 02 Mois 03 Année 2022

S.V.P. versez le paiement minimum dû ou un montant plus élevé.

**Paiement minimum dû :**

Paiement minimum sur les transactions courantes	Paiement mensualité financement Accord D	Montant en souffrance	<b>Paiement minimum dû</b>
586,00	377,43	0,00	963,43

**Informations relatives au solde total de votre compte :**

Nouveau solde courant	Solde financement Accord D	<b>Solde total incluant le solde financement Accord D</b>
19 904,72	16 328,66	36 233,38

**DESCRIPTION DES TRANSACTIONS COURANTES**

Transactions effectuées avec la carte de : FRANCIS B MORISSETTE				Carte : 4540 33** **** 2075	
Date de transaction	Date d'inscription	Numéro de transaction	Description	Montant	
J M	J M				
08 01	10 01	001	BENNY&CO ST-HYACINTHE SAINT-JEAN-SUQC	35,35	
10 01	10 01	002	TIM HORTONS #4884 ST HYACINTHE QC	13,90	
10 01	10 01	003	JEAN COUTU #325 SAINT-HYACINTOC	13,99	
10 01	10 01	004	JEAN COUTU #325 SAINT-HYACINTOC	22,21	
10 01	10 01	005	AV.ARGENT - VIR. DECOUVERT 90044-0341166	9,95	
11 01	11 01	006	AMZN Mktp CA*TB1032GT3 WWW.AMAZON.CAON	20,68	
13 01	13 01	007	TIM HORTONS #4884 ST HYACINTHE QC	8,63	
13 01	13 01	008	TIM HORTONS #4884 ST HYACINTHE QC	8,97	
13 01	13 01	009	AV.ARGENT - VIR. DECOUVERT 90044-0341166	251,81	

Numéro de compte

4540 33\*\* \*\*\*\* 2000

Date du relevé	Jour	Mois	Année
	04	02	2022

FRANCIS B MORISSETTE  
540 RUE JARRY  
SAINTE-MADELEINE QC J0H 1S0

DATE DU RELEVÉ Jour 04 Mois 02 Année 2022

Transactions effectuées avec la carte de : FRANCIS B MORISSETTE				Carte : 4540 33** **** 2075		
Date de transaction		Date d'inscription		Numéro de transaction	Description	Montant
J	M	J	M			
14	01	14	01	010	COUCHE-TARD # 1288 ST-HYACINTHE QC	42,61
14	01	14	01	011	MAXI ST-HYACINTHE #456 SAINT-HYACINTQC	50,96
15	01	17	01	012	AV.ARGENT - VIR. DECOUVERT 90044-0341166	200,00
16	01	17	01	013	MCDONALD'S #40123 SAINT-CESAIREQC	8,03
17	01	17	01	014	TIM HORTONS #4884 ST HYACINTHE QC	3,98
17	01	17	01	015	AV.ARGENT - VIR. DECOUVERT 90044-0341166	160,24
18	01	18	01	016	AV.ARGENT - VIR. DECOUVERT 90044-0341166	97,21
19	01	19	01	017	REQ/020100041779331 QUEBEC QC	90,18
19	01	19	01	018	JEAN COUTU #325 SAINT-HYACINTQC	17,78
19	01	19	01	019	JEAN COUTU #325 SAINT-HYACINTQC	27,77
20	01	20	01	020	AMZN Mktp CA*3H8G09UU3 WWW.AMAZON.CAON	39,85
20	01	20	01	021	AMZN Mktp CA*QA4N25UU3 WWW.AMAZON.CAON	33,72
22	01	24	01	022	Spotify P196A645CA Stockholm SE	18,38
22	01	24	01	023	GEEK 2 GEEK (GK2GK) 3053961899 IL	11,09
24	01	24	01	024	AV.ARGENT - VIR. DECOUVERT 90044-0341166 8,59 DOLLAR AMERICAIN TX: 1.291036	2 942,49
26	01	26	01	025	CLINIQUE DENTAIRE LAPO SAINT-HYACINTQC	103,70
26	01	26	01	026	MAXI ST-HYACINTHE #456 SAINT-HYACINTQC	86,12
26	01	27	01	027	MCDONALD'S #3328 SAINT-HYACINTQC	13,07
27	01	27	01	028	NETFLIX.COM 866-716-0414 ON	21,83
28	01	28	01	029	A&W #5321 STE-HÉLÈNE-DE- SAINTE-HELENEQC	6,30
28	01	28	01	030	COUCHETARD #1047 MELBOURNE QC	22,21
28	01	28	01	031	THAI EXPRESS SHERBROOKE QC	17,49
28	01	28	01	032	TIM HORTONS #4884 ST HYACINTHE QC	3,98
29	01	31	01	033	AV.ARGENT - VIR. DECOUVERT 90044-0341166	191,81
31	01	31	01	034	COUCHETARD #1013 ANGE GARDIEN QC	9,34
31	01	31	01	035	AV.ARGENT - VIR. DECOUVERT 90044-0341166	436,17
01	02	01	02	036	JEAN COUTU 325 SAINT HYACINTQC	36,84
01	02	01	02	037	AV.ARGENT - VIR. DECOUVERT 90044-0341166	562,70
01	02	02	02	038	IGA FAMILLE JODOIN #8537 SAINT-HYACINTQC	88,79
02	02	02	02	039	AV.ARGENT - VIR. DECOUVERT 90044-0341166	85,00
04	02	04	02	040	HELLOFRESH Toronto ON	78,93
<b>Total</b>						<b>5 894,06</b>

Opérations au compte				4540 33** **** 2000		
Date de transaction		Date d'inscription		Numéro de transaction	Description	Montant
J	M	J	M			
14	01	14	01	001	CRÉDIT RESTAURANTS BONIDOLLARS	123,17CR
14	01	14	01	002	CRÉDIT RESTAURANTS BONIDOLLARS	35,35CR
14	01	14	01	003	CRÉDIT RESTAURANTS BONIDOLLARS	98,30CR
14	01	14	01	004	CRÉDIT RESTAURANTS BONIDOLLARS	25,82CR
14	01	14	01	005	CRÉDIT RESTAURANTS BONIDOLLARS	23,57CR
14	01	14	01	006	CRÉDIT RESTAURANTS BONIDOLLARS	20,49CR
20	01	20	01	007	PAIEMENT CAISSE	3 000,00CR
24	01	24	01	008	PAIEMENT CAISSE	500,00CR
27	01	27	01	009	PAIEMENT CAISSE	500,00CR
03	02	03	02	010	PAIEMENT CAISSE	4 000,00CR
04	02	04	02	011	ASSURANCE SOLDE DSF PARTICULIER	143,88
04	02	04	02	012	TAXE QC ASS-SOLDE DSF PARTICULIER	12,95
04	02	04	02	013	FRAIS DE CRÉDIT	186,70
04	02	04	02	014	MENSUALITÉ FINANCEMENT ACCORD D	377,43
- Voir Sommaire des transactions FINANCEMENT accord D						

Numéro de compte

4540 33\*\* \*\*\*\* 2000

Date du relevé	Jour	Mois	Année
	04	02	2022

FRANCIS B MORISSETTE  
 540 RUE JARRY  
 SAINTE-MADELEINE QC J0H 1S0

DATE DU RELEVÉ Jour 04 Mois 02 Année 2022

### PROGRAMME DE RÉCOMPENSES - CARTES DESJARDINS

Solde précédent de BONIDOLLARS	BONIDOLLARS accumulés au cours du mois	BONIDOLLARS utilisés au cours du mois	Redressement	Nouveau solde de BONIDOLLARS
385,31	9,57	326,70-	0,00	68,18

Date du relevé	Jour	Mois	Année
	04	02	2022

Numéro de compte
4540 33** **** 2000

Présenter une copie de ce relevé pour effectuer un paiement à la caisse/succursale

FRANCIS B MORISSETTE  
540 RUE JARRY  
SAINTE-MADELEINE QC J0H 1S0

1 - Indiquez le n° du plan		2 - Indiquez le montant de la remise	
Plan n°		,	\$

DATE DU RELEVÉ Jour 04 Mois 02 Année 2022

### SOMMAIRE DES TRANSACTIONS FINANCEMENT ACCORD D

Numéro du plan	Solde précédent / Nouveau financement	+	Variation sur capital	-	Mensualité courante			=	Nouveau solde après paiement
					Capital	Intérêt	Total		
006	16 642,26	+	0,00	-	313,60	63,83	377,43	=	16 328,66
<b>Total</b>	<b>16 642,26</b>	+	<b>0,00</b>	-	<b>313,60</b>	<b>63,83</b>	<b>377,43</b>	=	<b>16 328,66</b>
					<b>377,43</b>				

Seule la partie capital de la mensualité est déduite du solde du plan de financement.

Ce solde ne comprend pas votre mensualité courante

Mensualité reportée au Sommaire des transactions courantes de la page 1

Limite de crédit financement Accord D disponible : 9 971  
Limite de crédit financement Accord D autorisée : 26 300

### DESCRIPTION DES PLANS DE FINANCEMENT ACCORD D

Numéro du plan	Type	Montant initial du plan	Date d'inscription			Date d'échéance			Description	Taux d'intérêt annuel
			J	M	A	J	M	A		
006	FRE	20 000,00	26	02	2021	26	02	2026	ACCORD D CAISSE 815-90044SAINT-HYACINTQC	5,00 %

**Achats par versements égaux:**  
 - FRE : Financement à remboursements égaux  
 - VER : Paiements par versements  
 FPR : Financement à paiement reporté, sans frais de crédit avant la date d'échéance

**AVIS IMPORTANT**

Nous vous rappelons que votre paiement minimum dû doit nous parvenir au plus tard le 02 mars 2022 pour que vous conserviez votre taux d'intérêt annuel de 10,90 %. Si vous omettez d'acquitter ce paiement à cette date, les frais de crédit seront calculés au taux annuel de 19,90 % sur votre solde. Toutefois, dès que votre compte sera à jour, vous récupérerez automatiquement le taux d'intérêt annuel de 10,90 %.

Numéro de compte

4540 33\*\* \*\*\*\* 2000

Date du relevé	Jour	Mois	Année
	04	02	2022

FRANCIS B MORISSETTE  
540 RUE JARRY  
SAINTE-MADELEINE QC J0H 1S0

DATE DU RELEVÉ Jour 04 Mois 02 Année 2022

## AVIS IMPORTANT

Dès le **18 avril 2022**, les changements suivants seront apportés aux caractéristiques de votre carte de crédit :

- **Modifications au contrat de votre carte de crédit**
  1. Le moment où débute le calcul du délai de grâce change et sa durée passera de **21 à 25 jours**.
  2. Plus d'options pour communiquer avec vous.
- **Modifications aux règles de participation au programme de récompenses BONIDOLLARS qui font partie intégrante du contrat de votre carte de crédit.**
  1. L'accumulation de BONIDOLLARS se fera seulement lorsque votre compte est en règle.
  2. Le taux d'accumulation utilisé pour calculer le nombre de BONIDOLLARS à déduire de votre solde lorsqu'un achat est crédité sera celui qui s'appliquerait à cet achat au moment du remboursement.
  3. De nouvelles catégories d'échange pour vous permettre d'utiliser vos BONIDOLLARS.

### MODIFICATIONS AU CONTRAT DE LA CARTE DE CRÉDIT

#### 1. Début du calcul du délai de grâce et changement de sa durée

Vous bénéficiez d'un délai de grâce pour payer le solde total des achats courants inscrits à votre relevé de compte. Si nous recevons chaque mois votre paiement total dans ce délai, vous ne payerez pas de frais de crédit sur le solde de vos achats courants.

Dès le **18 avril 2022**, votre délai de grâce sera calculé à **partir de la date d'émission du relevé de compte**, au lieu de la date de sa mise à la poste. La durée de ce délai passera aussi de **21 à 25 jours**. Rappelons qu'il n'y a pas de délai de grâce pour les avances d'argent.

<b>Section « Délai de grâce » de l'encadré informatif se trouvant au début de votre contrat</b>	
<i>Si vous avez adhéré à une carte de crédit Desjardins à compter du 1<sup>er</sup> août 2019</i>	
<b>Délai de grâce</b>	
<b>Avant le 18 avril 2022</b>	<b>À compter du 18 avril 2022</b>
<b>21 jours</b> Si vous payez dans ce délai le solde total indiqué sur votre relevé de compte, nous ne vous facturerons pas de frais de crédit sur celui-ci. Nous calculons ce délai dès la date d'émission du relevé.	<b>25 jours</b> Si vous payez dans ce délai le solde total indiqué sur votre relevé de compte, nous ne vous facturerons pas de frais de crédit sur celui-ci. Nous calculons ce délai dès la date d'émission du relevé.

VOIR VERSO →

Numéro de compte

4540 33\*\* \*\*\*\* 2000

Date du relevé	Jour	Mois	Année
	04	02	2022

FRANCIS B MORISSETTE  
540 RUE JARRY  
SAINTE-MADELEINE QC J0H 1S0

DATE DU RELEVÉ Jour 04 Mois 02 Année 2022

<b>Section « Délai de grâce » de l'encadré informatif se trouvant au début de votre contrat</b> <i>Si vous avez adhéré à une carte de crédit Desjardins à compter du 1<sup>er</sup> août 2019</i>	
<b>Délai de grâce</b>	
<b>Avant le 18 avril 2022</b>	<b>À compter du 18 avril 2022</b>
<p><b>Exception pour les avances d'argent: aucun délai de grâce</b></p> <p>Nous appliquons des frais de crédit sur les avances d'argent dès la date de la transaction. À titre d'exemple, les transactions suivantes sont considérées des avances d'argent: les retraits au guichet, les chèques, les virements en cas de découvert, etc.</p>	<p><b>Exception pour les avances d'argent: aucun délai de grâce</b></p> <p>Nous appliquons des frais de crédit sur les avances d'argent dès la date de la transaction. À titre d'exemple, les transactions suivantes sont considérées des avances d'argent: les retraits au guichet, les chèques, les virements en cas de découvert, etc.</p>

<b>Clause intitulée: « DÉLAI PENDANT LEQUEL LE DÉTENTEUR PEUT ACQUITTER SON OBLIGATION SANS ÊTRE OBLIGÉ DE PAYER DES FRAIS DE CRÉDIT »</b>	
<b>Avant le 18 avril 2022</b>	<b>À compter du 18 avril 2022</b>
<p><u>Si votre contrat est daté d'avant le 1<sup>er</sup> août 2019:</u> Le détenteur dispose de <b>21</b> jours à partir de la date de mise à la poste du relevé de compte ou de sa mise en disponibilité en format électronique, durant lesquels il peut acquitter le solde total de son relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques.</p> <p><u>Si votre contrat est daté du ou après le 1<sup>er</sup> août 2019:</u> Le détenteur dispose de <b>21</b> jours à partir de la date d'émission du relevé de compte, durant lesquels il peut acquitter le solde total de son relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques.</p>	<p>Le détenteur dispose de <b>25</b> jours à partir de la date d'émission du relevé de compte, durant lesquels il peut acquitter le solde total de son relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques.</p>

## 2. Plus d'options pour communiquer avec vous

Nous souhaitons évoluer pour toujours communiquer avec vous par des méthodes de communication adaptées à votre réalité. Par exemple, nous pourrions désormais communiquer avec vous par courriel si nous avons une adresse courriel à votre dossier, y compris pour vous aviser de futurs changements à votre carte.

Numéro de compte

4540 33\*\* \*\*\*\* 2000

Date du relevé	Jour	Mois	Année
	04	02	2022

FRANCIS B MORISSETTE  
540 RUE JARRY  
SAINTE-MADELEINE QC J0H 1S0

DATE DU RELEVÉ Jour 04 Mois 02 Année 2022

**Clause intitulée: « COMMUNICATION AVEC LE DÉTENTEUR »**

Avant le 18 avril 2022	À compter du 18 avril 2022
<p><u>Si votre contrat est daté d'avant le 1<sup>er</sup> août 2019:</u> Pour toute question relative à son compte/carte Visa Desjardins, le détenteur autorise expressément la Fédération à communiquer avec lui à son travail ou selon toute autre coordonnée le concernant, et ce, au choix de la Fédération.</p> <p><u>Si votre contrat est daté du ou après le 1<sup>er</sup> août 2019:</u> Pour toute question relative à son compte/carte Visa Desjardins, le détenteur autorise expressément Desjardins à communiquer avec lui à son travail ou selon toute autre coordonnée le concernant, et ce, au choix de Desjardins. Cette autorisation inclut également la communication par l'envoi de messages texte sur un téléphone mobile ou encore, l'envoi de messages électroniques à toute adresse courriel, dont les coordonnées se trouvent au compte du détenteur.</p>	<p>Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, notamment pour toute modification au contrat ou toute question relative à son compte/carte, le détenteur autorise expressément Desjardins à communiquer avec lui à son travail ou à toute autre coordonnée le concernant, et ce, au choix de Desjardins. Cette autorisation inclut également la communication électronique par l'envoi de messages texte sur un téléphone mobile ou encore, l'envoi de messages électroniques à toute adresse courriel ou à tout compte de messagerie similaire, dont les coordonnées figurent au compte du détenteur.</p>

Dorénavant, nous utiliserons «Desjardins» pour désigner la «Fédération des caisses Desjardins du Québec», et ce, dans le contrat de votre carte de crédit et dans les Règles du programme de récompenses BONIDOLLARS qui en font partie.

**MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE RÉCOMPENSES BONIDOLLARS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT DE VOTRE CARTE DE CRÉDIT**

Les modifications touchant les règles BONIDOLLARS sont détaillées au début de cet avis. Elles amènent les changements suivants à votre contrat.

<b>Détail des modifications aux clauses des Règles de participation au programme de récompenses BONIDOLLARS</b>	
<b>Section « 2. ACCUMULATION DE BONIDOLLARS »</b>	
Avant le 18 avril 2022	À compter du 18 avril 2022
<p><b>2.1</b> Les BONIDOLLARS s'accumulent sur les achats courants payés avec la carte de crédit Desjardins selon le pourcentage établi ci-dessus. Les retours de marchandise, les avances d'argent, les avances d'argent par versements égaux, les avances d'argent REER, les chèques promotionnels et réguliers, les financements Accord D chez les commerçants, les frais de crédit, l'achat de devises étrangères, les transferts de fonds électroniques, les mandats-poste ainsi que tout type d'achat effectué dans les casinos sont exclus.</p>	<p><b>2.1</b> Les BONIDOLLARS s'accumulent sur les achats courants payés avec la carte de crédit Desjardins, selon le pourcentage établi ci-dessus lorsque le compte du détenteur est en règle. Le compte du détenteur est en règle lorsque tous les détenteurs respectent l'ensemble des obligations prévues au contrat de la carte de crédit, notamment les règles du programme BONIDOLLARS et l'obligation de payer le paiement minimum dû au plus tard à l'échéance indiquée sur le relevé de compte relatif à une période.</p> <p>Les retours de marchandise, les avances d'argent, les avances d'argent par versements égaux, les avances d'argent REER, les chèques promotionnels et réguliers, les financements Accord D chez les commerçants, les frais de crédit, l'achat de devises étrangères, les transferts de fonds électroniques, les mandats-poste ainsi que tout type d'achat effectué dans les casinos sont exclus.</p>

Numéro de compte

4540 33\*\* \*\*\*\* 2000

Date du relevé	Jour	Mois	Année
	04	02	2022

FRANCIS B MORISSETTE  
540 RUE JARRY  
SAINTE-MADELEINE QC J0H 1S0

DATE DU RELEVÉ Jour 04 Mois 02 Année 2022

#### Détail des modifications aux clauses des Règles de participation au programme de récompenses BONIDOLLARS

##### Section « 2. ACCUMULATION DE BONIDOLLARS »

Avant le 18 avril 2022	À compter du 18 avril 2022
<p><b>2.2</b> En cas de remboursement d'un achat, les BONIDOLLARS obtenus sont déduits du solde de BONIDOLLARS accumulés.</p>	<p><b>2.2</b> Lorsqu'un achat courant est crédité au compte du détenteur, par exemple lorsqu'un marchand crédite le montant d'un retour de marchandise au compte du détenteur, des BONIDOLLARS sont déduits du solde de BONIDOLLARS accumulés. Le pourcentage utilisé pour le calcul de la déduction de BONIDOLLARS est celui qui s'applique à un tel achat le jour où l'achat courant est crédité.</p>

##### Section « 3. ÉCHANGE DE BONIDOLLARS »

Avant le 18 avril 2022	À compter du 18 avril 2022
<p><b>3.1</b> Les BONIDOLLARS peuvent être échangés contre des remises voyage (pour les détenteurs de cartes Élégance Or, Modulo, Odyssée Or, Platine Prestige, Odyssée World Elite et Platine seulement), des primes et des cartes-cadeaux, des billets de spectacle et d'événement, des produits et services financiers Desjardins ou des dons. Pour obtenir la liste complète des diverses possibilités d'échange, visitez <a href="https://desjardins.com/BONIDOLLARS">desjardins.com/BONIDOLLARS</a> ou composez le <b>1 800 363-3380</b>.</p>	<p><b>3.1</b> Les BONIDOLLARS peuvent être échangés contre des remises sur des <b>voyages</b> (incluant les compagnies de transport aériennes, les aéroports, les locations automobiles, les Hôtels/Motels et resorts, le transport ferroviaire, les lignes de navigation et croisières, les agences de voyages, les propriétés en temps partagés, les terrains caravaning et camping), du <b>transport en commun</b> (incluant les transports de passagers (local et de banlieue), taxis, limousines et les lignes d'autobus), des <b>restaurants</b> (incluant les restaurants et les restaurants à service rapide), des activités de <b>divertissement</b> (incluant les productions de théâtre, la billetterie, les groupes de musiques, les orchestres, les attractions touristiques et les expositions, les cinémas, parcs d'attractions, carnivals, cirques, aquariums et événements sportifs), des <b>dons</b> ainsi que des <b>primes, cartes-cadeaux</b>, ou des <b>produits et services financiers Desjardins</b>. Pour obtenir la liste complète des diverses possibilités d'échange, visitez <a href="https://desjardins.com/BONIDOLLARS">desjardins.com/BONIDOLLARS</a> ou composez le <b>1 800 363-3380</b>.</p>

#### IMPORTANT :

**Pour les résidents du Québec :** Vous pouvez refuser les modifications sans pénalité en nous avisant dans les 30 jours suivants le **18 avril 2022**. Cela mettra toutefois fin au contrat de votre carte de crédit. Vous devrez alors rembourser tout solde existant selon les modalités de votre contrat de carte de crédit en vigueur avant le **18 avril 2022**.

**Pour les résidents hors Québec :** Lorsque vous vous servez de votre carte le ou après le **18 avril 2022**, par exemple en l'activant, vous acceptez que les modifications indiquées dans cet avis soient apportées au contrat de votre carte de crédit dès le **18 avril 2022**.

Veillez noter que vous pouvez mettre fin à votre contrat de carte de crédit en tout temps, sans frais ni pénalité.

Soyez assuré que nous nous efforçons de vous proposer des produits et des services des plus concurrentiels.